

PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 13 AVRIL 2026

L'an deux mille vingt-six, le treize avril à dix-neuf heures et trente minutes, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni à la Salle Polyvalente, sous la présidence de Monsieur Benoît Tiers, Maire.

Etaient présents : M. TIERS Benoît, M. LE GAC Damien, Mme GRELET Audrey, Mme LERENARD-DIJOUX Carine, M. COLLET Arnaud, Mme CHEVILLET Catherine, Mme DUCHON Marielle, M. TEGERO-LATOURE Julien, Mme ALBA TIERS Martine, M. LACORD Ludovic

Etait absent : M. DUMONNET Dominique

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte.

Mme Carine LERENARD-DIJOUX a été désignée en qualité de secrétaire par le Conseil Municipal.

Puis, il est fait lecture du compte-rendu de séance du 21 mars 2026 qui est adopté à l'unanimité et signé par le Président et le secrétaire de séance.

On passe ensuite aux questions inscrites à l'ordre du jour.

2026_17 - RENOUELEMENT DE LA CONVENTION DE DENEIGEMENT

Le Maire rappelle au Conseil que la Commune n'est pas en mesure d'assurer le déneigement des routes communales par ses propres moyens, bien qu'elle soit équipée d'une lame.

Lors du précédent mandat, les opérations de déneigement avaient été confiées à l'EARL BAZONNET, représentée par M. Stéphane BAZONNET.

Après délibération, les membres du Conseil Municipal décide de confier de nouveau cette mission à l'EARL BAZONNET. M. Stéphane BAZONNET devra faire une déclaration à son assurance afin d'être couvert dans le cadre de cette mission.

Le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents, autorise M. Benoît TIERS, Maire, à signer la convention qui sera jointe à la délibération.

Vote : 10 voix Pour

2026_18 - VOTE DES TAUX DES IMPOTS DIRECTS LOCAUX

Monsieur le Maire présente l'état 1259 comportant les bases prévisionnelles, les produits prévisionnels de référence, les allocations compensatrices et les mécanismes d'équilibre des réformes fiscales.

Considérant l'augmentation constante du coût de subsistance et afin de ne pas restreindre de futurs projets,

Monsieur le Maire propose une augmentation des taux de 1 % sur la taxe foncière bâtie, la taxe foncière non bâtie et sur la taxe d'habitation.

Il propose donc de fixer les taux comme suit :

- taxe foncière sur les propriétés bâties : 25,59 %
- taxe foncière sur les propriétés non bâties : 51,60 %
- taxe d'habitation : 6,91 %

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, décide de fixer les taux communaux pour l'année 2026 comme suit :

	Taux de référence 2026	Taux votés 2026
- taxe d'habitation :	6,84 %	6,91 %
- taxe foncière sur les propriétés bâties :	25,34 %	25,59 %
- taxe foncière sur les propriétés non bâties :	51,09 %	51,60 %

Et charge Monsieur le Maire

- de notifier cette décision aux services préfectoraux
- de transmettre l'état 1259 complété à la direction départementale des finances publiques, accompagné de la délibération.

Vote : 10 voix Pour

2026_19 - VOTE DU TARIF DU REPAS DES ANCIENS POUR LES PARTICIPANTS EXTERIEURS

Mme GRELET rappelle que le repas des anciens aura lieu le mercredi 03 juin 2026.

Sont invitées gratuitement au repas des anciens les personnes âgées de 65 ans ou plus, en résidence principale comme en résidence secondaire.

Le traiteur retenu est la société MBRA TRAITEUR qui propose un menu complet à 44 €.

Le Conseil Municipal propose de fixer le coût du repas pour les autres participants à 44 € par personne.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, fixe le tarif du repas pour les autres participants à 44 € par personne.

Vote : 10 voix Pour

2026_20 – CREATION ET COMPOSITION DES COMMISSIONS COMMUNALES

Monsieur Le Maire rappelle que le Conseil Municipal dispose de la faculté d'organiser ses travaux au sein de commissions spécialisées qui seront chargées d'étudier les questions qui sont soumises au Conseil.

A la suite de nombreuses réunions de travail qui ont eu lieu sur le sujet, Monsieur Le Maire propose :

ARTICLE 1 : De créer 11 commissions, réparties selon quatre axes, qui seront chargées de l'examen des questions relatives aux matières suivantes :

Cadre de vie :

- Travaux-Voirie-Sécurité-Assainissement
- Entretien et espaces verts
- Urbanisme-Cimetière
- Environnement-Patrimoine

Jeunesse :

- Ecole-RPI-P'tits loups
- Jeunesse (dès le collège)

Vie locale :

- Animations-Fêtes-Salle polyvalente
- Culture-Intergénérationnel-Associations

Transverse :

- Communication

- Finances budgets
- Finances subventions

ARTICLE 2 : Il est procédé à la désignation des membres de chacune des commissions dont les adjoints sont les coordinateurs par délégation du Maire.

Commissions	Elu titulaire	Elus suppléants
Travaux - Voirie - Sécurité - Assainissement	Lacord Ludovic	Dumonnet Dominique
Entretien - Espaces verts	Dumonnet Dominique	Lacord Ludovic
Urbanisme - Cimetière	Lacord Ludovic	Collet Arnaud
Environnement - Patrimoine	Tiers Martine	Duchon Marielle
		Chevillet Catherine
Ecole - RPI - P'tits loups	Tegero-Latour Julien	Tiers Martine
		Collet Arnaud
Jeunesse (dès le collège)	Chevillet Catherine	Duchon Marielle
Animations - Fêtes - Salle polyvalente	Duchon Marielle	Tegero-Latour Julien
		Lerenard-Dijoux Carine
		Lacord Ludovic
Culture - Intergénérationnel - Associations	Chevillet Catherine	Tiers Martine
Communication	Le Gac Damien	Tiers Martine
		Lerenard-Dijoux Carine
		Tegero-Latour Julien
Finances Budgets	Lerenard-Dijoux Carine	Collet Arnaud
Finances Subventions	Tiers Benoît	Collet Arnaud

Après délibération, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, approuve les différentes commissions et les membres désignés pour chacune d'entre elles.

Vote : 10 voix Pour

2026_21 – PROPOSITION DE MEMBRES DE LA COMMISSION COMMUNALE DES IMPOTS DIRECTS

Monsieur Le Maire invite les conseillers municipaux à proposer douze noms pour les commissionnaires titulaires et douze noms pour les commissionnaires suppléants dans le cadre de la commission communale des Impôt Directs (CCID).

Après délibération, le Conseil propose les membres suivants :

TITULAIRES	SUPPLEANTS
DUBAIL Elisabeth	BAZONNET Thierry
PENVERN Guy	DE MULDER Anne
BAZONNET Stéphane	DUCHON Denis
GUEGUEN Dominique	MACIET Joëlle
DAGORNE Jean-Pierre	MAROUZE Liliane
JIRACEK Alexandra	SAVALLE Michel
LUIZZA Patricia	DECAILLON Christian
APPERE Marinette	GAILLARD Marie Madeleine
LETRON Solange	COUSIN Joël
MURET Claude (Orgerus)	PENVERN Joëlle
SAUSSAY Didier (Flexanville)	RIOUAL Jean-Luc
BRUYANT Daniel (Osmoy)	BOUTEL Sylviane

Vote : 10 voix Pour

2026_22 – DESIGNATION D'UN REFERENT DEONTOLOGIE

Monsieur Le Maire explique que tout élu local peut consulter un référent déontologue chargé de lui apporter tout conseil utile au respect des principes déontologiques.

De ce fait, chaque collectivité est dans l'obligation de désigner par délibération un référent déontologue.

Monsieur Le Maire précise que Monsieur Libert assurait cette fonction sur le mandat précédent et accepte d'assurer cette mission une nouvelle fois pour les élus de la CCPH et pour les élus de l'ensemble des communes du territoire.

Monsieur Le Maire propose de désigner Monsieur Libert.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte de désigner Monsieur Libert comme référent déontologue pour la commune de Saint-Martin-des-Champs.

Vote : 10 voix Pour

2026_23 – DESIGNATION D'UN CORRESPONDANT DEFENSE

A la suite du renouvellement du Conseil Municipal, il convient de procéder à la désignation d'un correspondant défense pour la commune de Saint-Martin-des-Champs.

Cet élu aura vocation à développer le lien Armée-Nation. Il sera à ce titre, pour la commune, l'interlocuteur privilégié des autorités militaires du département et de la région.

Ainsi ses missions s'organisent autour de 3 axes :

- la politique de défense,
- le parcours citoyen
- la mémoire et le patrimoine

Il est proposé au Conseil Municipal de décider de ne pas procéder à cette désignation par scrutin secret conformément à l'article L2121-21 du Code Général des collectivités territoriales.

Monsieur Le Maire propose sa candidature.

Après avoir entendu l'exposé qui précède et en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- à l'unanimité de ne pas procéder au scrutin secret.
- de désigner Monsieur TIERS Benoît, Maire, correspondant défense de la Commune.

Vote : 10 voix Pour

2026_24 – DESIGNATION D'UN REFERENT BOIS ET FORET

Monsieur Le Maire explique que les forêts et la filière bois constituent un atout stratégique pour les territoires : réservoirs de biodiversité, lieux de respiration et de loisirs, ou encore ressources locales contribuant à l'économie et à la transition écologique. Leur préservation et leur valorisation constituent aujourd'hui un enjeu majeur face aux défis qui s'intensifient, tels que le changement climatique, le morcellement du foncier et la surfréquentation. Afin d'accompagner les communes sur ces sujets, l'association des Collectivités forestières d'Ile-de-France, avec le soutien régional d'Ile-de-France, anime depuis plusieurs années un réseau d'élus référents forêt-bois désigné dans chaque commune qui le souhaite.

Au vu de ces éléments, Monsieur Le Maire propose au Conseil Municipal de désigner un référent.

Madame ALBA Tiers Martine propose sa candidature.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, désigne Madame ALBA Tiers Martine référente Bois et Forêt pour

la Commune de Saint-Martin-des-Champs.

Vote : 10 voix Pour

2026_25 – DESIGNATION D'UN ELU ET D'UN AGENT EN TANT QUE DELEGUES AU SEIN DU CNAS

Monsieur Le Maire informe qu'à la suite du renouvellement du conseil municipal, nous devons désigner un élu et un agent qui représenteront Saint-Martin-des-Champs en tant que délégués au sein du CNAS.

Monsieur Le Maire propose de maintenir Madame Brohet Sandrine en tant qu'agent et Madame Duchon Marielle en tant qu'élu.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal désigne :

- Madame Duchon Marielle en tant que délégué élu.
- Madame Brohet Sandrine en tant que délégué agent.

Vote : 10 voix Pour

2026_26 – FORMATION DES ELUS MUNICIPAUX ET FIXATION DES CREDITS AFFECTES

Monsieur Le Maire explique que dans les trois mois suivant son renouvellement, le Conseil Municipal est appelé à délibérer sur l'exercice du droit à la formation de ses membres et sur les crédits ouverts à ce titre.

Il précise que :

- le droit à la formation en lien avec leur mandat est reconnu au bénéfice des membres du conseil municipal qui ont droit à un congé formation de 24 jours au total pour la durée de leur mandat, quel que soit le nombre de mandats détenus et qui ont la qualité de salarié ;
- les frais de formation incluant les frais de déplacement, de séjour et d'enseignement donnent droit à remboursement, et constituent une dépense obligatoire de la commune dès lors que l'organisme dispensateur est agréé par le ministère des collectivités territoriales ;
- les pertes de revenu subies par l'élu du fait de l'exercice de son droit à la formation sont compensées par la commune dans la limite de 21 jours par élu pour la durée du mandat et d'une fois et demie la valeur horaire du salaire minimum de croissance par heure ;
- le montant prévisionnel des dépenses de formation des élus ne peut être inférieur à 2 % du montant total des indemnités de fonction qui peuvent être allouées aux membres du conseil municipal, sans que le montant réel des dépenses de formation ne puisse excéder 20 % du même montant ;

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

1- Fixe les orientations de la formation des élus comme suit :

- utiliser en priorité ce budget, au moins en début de mandat, pour organiser des temps de formation partagés, afin que nous puissions construire des repères communs et faciliter notre fonctionnement collectif ;
- ensuite, chacun pourra bien sûr mobiliser ce droit en fonction de ses besoins, dans un souci d'équilibre entre tous.

2- Fixe le montant des crédits ouverts :

Le montant des dépenses de formation est fixé à 10 % du montant total des indemnités de fonction susceptibles d'être allouées aux élus de la commune.

3- Précise que :

- Les formations doivent être dispensées par des organismes agréés par le ministère de l'Intérieur

- Elles doivent être adaptées aux fonctions effectivement exercées par les élus

4- Précise les modalités de mise en œuvre :

- Chaque élu souhaitant bénéficier d'une formation devra en faire la demande auprès du maire

Le maire autorise la formation dans le respect des orientations définies

Vote : 10 voix Pour

QUESTIONS DIVERSES

- Monsieur Le Maire informe que le procès-verbal du 10 mars 2025 a été approuvé par l'équipe municipale sortante.
- Monsieur Le Maire explique avoir reçu de la part de la SACEM une proposition intéressante pour un forfait annuel spécifiquement adaptés aux petites communes d'un montant de 152,01€ qui nous permettrait lors des fêtes, cérémonies et animations de diffuser de la musique en toute légalité. L'ensemble de l'équipe approuve la souscription annuelle à la SACEM.
- Monsieur Le Maire explique que Madame Lerenard-Dijoux travaille actuellement sur le règlement intérieur et le contrat de location de la salle polyvalente qui nécessitent quelques modifications et propose de les valider au prochain Conseil Municipal.
- Monsieur Le Maire explique que la CCPH souhaite que nous désignons deux référents parmi les élus pour la SIDOMPE qui s'occupe des traitements des déchets. Madame Catherine Chevillet se propose pour être titulaire et Madame Martine Alba Tiers en tant que suppléante.
- Monsieur Le Maire rappelle qu'il a transmis à l'ensemble de l'équipe les documents concernant les différentes subventions existantes et demande que chacun puisse travailler sur les projets et les ambitions de cette nouvelle équipe.
- Monsieur Le Maire explique que nous avons reçu des informations concernant le tirage au sort des jurys d'assises. Nous sommes regroupés avec la commune de Longnes et serons prochainement invités à nous y rendre pour effectuer le tirage au sort.
- Monsieur Le Maire explique que dans le cadre de la gestion des deux régies : recettes et dépenses, et à la suite du renouvellement de l'équipe un nouvel élu doit être désigné comme régisseur suppléant. Monsieur Arnaud Collet se propose, sa candidature est retenue par l'ensemble de l'équipe.
- Madame Duchon Marielle souhaite savoir si à la suite de l'assemblée générale des P'tits loups qui s'est tenue le 07 avril, un nouveau bureau a été constitué. Monsieur Le Gac lui répond par l'affirmative. Monsieur Collet Arnaud précise, que leur bilan financier de 2025 est positif.
- Madame Grelet Audrey aimerait connaître le prestataire avec lequel la commune est sous contrat pour l'alarme de la salle polyvalente.
- Monsieur Tegero-Latour informe que la commune est dans l'obligation de fournir à l'école un outil pour garantir une protection informatique lors de l'utilisation du tableau numérique avec les enfants. Il précise que les maitresse ont une réunion concernant ce sujet le 20 mai prochain.
- Monsieur Tegero-Latour explique qu'une fermeture de classe est prévue à Flexanville et qu'afin d'y remédier, la municipalité souhaite « récupérer » ses enfants de petites sections et prévoit, pour ce faire, l'aménagement d'un dortoir.
Monsieur le Maire précise qu'il y aura forcément un impact sur le RPI et souhaiterait rencontrer les différents interlocuteurs afin de définir de manière précise l'impact de ces changements et trouver, ensemble, des solutions pérennes.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 heures 38.

La secrétaire de séance
Carine LERENARD-DIJOUX



Le Président de séance
Benoît TIERS

